

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....
 Annonces anglaises.....
 Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 44, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	5 fr. 10 fr.	10 fr. 18 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr. 18 fr.	18 fr. 30 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 17 mars 1882

3 1/2 français.....	83 1/2	Crédit mobilier.....	618
3 1/2 amortissable.....	81 1/2	Crédit Lyonnais.....	796
3 1/2 nouveau.....	81	Mobilier espagnol.....	632
3 1/2 français.....	116 5/8	Union générale.....	535
3 1/2 italien.....	68	Foncière lyonnaise.....	535
3 1/2 grec.....	68	Autrichiens.....	645
3 1/2 turc.....	68	Lombards.....	817
3 1/2 portugais.....	68	Sarragossa.....	533
3 1/2 espagnol.....	68	Nord-Espagne.....	625
3 1/2 mexicain.....	68	Transatlantique.....	625
3 1/2 péruvien.....	68	Suez.....	2495
3 1/2 japonais.....	68	Consolidés à Londres.....	100 1/4
3 1/2 indonésien.....	68	Panama.....	100 1/4

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 17 mars.

Ainsi que nous avons annoncé, les bureaux de la Chambre ont nommé hier une importante commission de 22 membres, chargée d'examiner la proposition Boyssset relative à l'abrogation du Concordat et la proposition Paul Bert, relative à l'exercice du culte catholique.

Les membres de la Chambre, en raison de l'importance de cette nomination, s'étaient réunis en grand nombre dans leurs bureaux respectifs.

Ont été élus : MM. Deluns-Montaud, Vachal, Francis Charles, Marcellin-Pelle, de Mar, Fallières, de Lançon, Mackau, Bernard-Lavergne, Joseph Faugère, Spuller, Paul Bert, Marcère, Mézères, Ormavin, Comayré, Ribot, Waldeck-Rousseau, Artaud-Guyho, partisans du maintien du Concordat, et MM. Guichard, Villain, Madier-Montjau, partisans de son abrogation.

Cette commission compte, comme nous l'avons annoncé hier, deux membres de la droite, MM. de Mun et de Mackau, qui ont été élus dans leurs bureaux respectifs par les membres républicains hostiles à l'abrogation du Concordat. C'est ainsi qu'on a vu un même bureau élire M. de Mun avec M. Marcellin Pelle, de gauche républicaine, et M. de Mackau avec M. de Sonnier, de la gauche radicale.

Au point de vue de l'opinion sur le fond de la question, la commission compte dix-neuf membres partisans du maintien du Concordat, trois partisans de la suppression du Concordat, et trois derniers sont MM. Villain, Madier de Montjau et Guichard.

La discussion a, à peine, porté sur le projet Paul Bert, mais presque exclusivement sur le maintien ou l'abrogation du Concordat.

La majorité énorme qui s'est prononcée pour le maintien du Concordat, va avoir à examiner maintenant s'il convient de compléter le Concordat par des sanctions effectives, comme le propose M. Paul Bert.

Ajoutons qu'il est fort probable que la commission se ralliera à cette proposition, car elle a été, dans la séance d'aujourd'hui M. Paul Bert président, par onze voix, contre dix données à M. de Marcère.

Hier, après la séance, les bureaux de tous les groupes de la Chambre se sont réunis pour arrêter la liste des candidats pour la commission du règlement.

Il a été résolu, presque sans discussion, que chacun des cinq groupes de la Chambre serait représenté dans la commission par deux de leurs membres.

Sur la demande du bureau de l'Union républicaine, il a été décidé que le onzième commissaire serait choisi parmi les députés qui ne sont inscrits à aucun groupe.

Voici la liste qui a été arrêtée : Extrême gauche : MM. Talandier et Roselli-Mollet.

Union démocratique : MM. Margaine et Bernier.

Gauche radicale : MM. Gatineau et Che-neau.

Union républicaine : MM. Journault et Jarnet.

Droites : MM. Le Gonidec de Traissan et Léon Chevreau.

Indépendant : M. Giroi-Pouzol.

Cette liste sera soumise à chacun des groupes et, vraisemblablement, sera adoptée samedi par la Chambre sans modifications.

La commission de la magistrature s'est occupée de l'installation des assises correctionnelles à laquelle elle est favorable en principe. M. Humbert, qui devait être entendu aujourd'hui, a prié de remettre son audition à lundi.

La gauche républicaine du Sénat a examiné le projet sur la nomination des maires; et a décidé qu'elle voterait le projet tel qu'il est présenté.

M. Viette a soumis à la Chambre des députés une proposition ayant pour but de créer un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent destinés à l'exportation.

La commission spéciale appelée à examiner cette proposition a élu M. Escargot président, M. Ducroz secrétaire et M. Viette, rapporteur. Elle est favorable à la proposition.

Dans une prochaine séance, elle entendra M. Tirard, ministre du commerce.

La protestation suivante, signée par MM. Talandier, Clovis Hugues, Turigay Laisant, Borel, Laporte, Leydet, Bellot, Datas, Frascouic et Roselli-Mollet au sujet des indemnités accordées aux victimes du coup d'Etat vient d'être adressée aux membres de la commission supérieure chargée de la répartition.

Messieurs,
 Les députés soussignés ont l'honneur de vous signaler la gravité de la décision prise par vous relative-

ment aux indemnités victimes du coup d'Etat. Vous auriez décidé que les victimes ayant subi une condamnation de droit commun ne bénéficieraient pas de la loi de répartition votée vers la fin de 1881.

Aucune stipulation de ladite loi ne justifie cette exclusion, et la partialité des juges de l'empire à l'endroit des défenseurs de la loi et de la Constitution de 1848, quand ceux-ci ont pu se trouver sous le coup d'accusations plus ou moins sérieuses, nous fait un devoir de vous prier de revenir sur cette décision.

Recevez, etc.

La commission d'enquête, sur la situation des ouvriers et des industries d'art, a discuté et approuvé l'organisation d'une enquête pour la province.

La commission de l'alcoolisation des vins a entendu aujourd'hui MM. Tirard, de Mahy et Léon Say, qui ont défendu le projet.

M. Léon Say a démontré les bénéfices que retirerait la trésorerie de l'emploi de produits viciés, jusqu'à présent inutilisés.

M. Tirard a fait ressortir l'extension qui en résulterait pour le commerce des vins.

M. de Mahy a parlé au nom de la viticulture.

La commission de l'organisation de l'enseignement primaire a entendu M. Jules Ferry, qui a défendu la disposition confiant aux recteurs la nomination des instituteurs, dans le but de les soustraire aux influences locales et politiques.

La commission sénatoriale du traité de commerce franco-italien a nommé, par 10 voix contre 8, M. Teisserenc de Bort, rapporteur.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 17 mars.

Le *Paris* demande la substitution du serment laïque au serment religieux pour les jurés.

Le *National* croit que M. Léon Say ne transigera pas sur la question du budget.

La *France* croit que si M. Léon Say veut pousser à l'extrême sa politique financière, il tombera du ministère, mais tombera seul.

Le *Télégraphe* ne croit pas que la note parue dans les *Débats*, au sujet du budget, ait l'importance qu'on lui attribue, en y voyant une menace de M. Léon Say à l'égard de M. de Freycinet et de la Chambre.

Le *Temps* dit que les droites sénatoriales ont tort de chercher à prolonger le débat sur les lois relatives à l'enseignement, sachant qu'elles ne peuvent arriver à aucun résultat si

ce n'est de retarder de quelques jours le vote de l'ensemble du projet.

LES TARIFS DES CHEMINS DE FER

Paris, 17 mars.

DÉCLARATION DE M. VARROY

Voici, suivant le *Temps*, le sens général de la déclaration de M. Varroy à la commission des chemins de fer :

Le ministre s'est occupé du remboursement des 260 millions que l'Etat doit demander aux compagnies de chemins de fer, ce remboursement constituant une opération ressortissant spécialement du ministère des finances; il s'est occupé seulement de faire ressortir les avantages pour l'Etat de la convention avec les chemins de fer.

Le ministre a déclaré que, sur les transports par grande vitesse, les compagnies consentent à une réduction moyenne de 7 0/0 plus à une réduction égale à celle que l'Etat consentira à faire sur l'impôt sur la grande vitesse. Or, une réduction de 7 0/0 par les compagnies sur des recettes de 400 millions équivaudrait à un bénéfice de 28 millions pour le pays. L'Etat percevant actuellement 28 0/0 sur les transports en grande vitesse, les compagnies devraient réduire également de 23 0/0, soit, pour la part des compagnies, 30 0/0 de réduction, qui, ajoutée à une réduction de 23 0/0, donnera un total de 53 0/0.

Relativement aux tarifs de petite vitesse, la réduction serait de 5 0/0, qui, sur une recette de 600 millions, donneraient en bénéfices pour le pays, 30 millions, en outre, les Compagnies consentent à participer pour un milliard à la construction de 10,000 kilomètres de nouveaux chemins de fer, dont les compagnies abandonnent à l'Etat la propriété, en échange du droit de les exploiter pendant quinze ans.

M. le ministre a ajouté que ces bases étaient susceptibles de modifications; la durée de l'allégation du droit de rachat pourrait être diminuée, si la Chambre le désire.

Informations

Paris, 17 mars.

M. de Freycinet a eu ce matin un nouvel entretien avec M. Tissot à qui il a donné des instructions précises. M. Tissot partira prochainement pour Londres.

Une nouvelle conférence relative à la Tunisie a eu lieu dans la matinée. On y a commencé la discussion des détails du projet.

Le conseil supérieur des prisons a terminé l'examen du règlement relatif au travail des détenus, tendant à préserver les droits de l'industrie libre.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE 66

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIEME PARTIE

ABEL & BERTHE

Ceci émane, à coup sûr de l'un des coupables, qui cherche à détourner de lui les soupçons en sacrifiant un innocent aujourd'hui, comme il sacrifiait mon père autrefois !... L'homme, ce coupable, je l'ai vu... C'est lui, son compagnon d'appelait *Leduc*... Quant à l'autre butée, elle devait être de sa complice. Je garderai précieusement ce papier... peut-être me servira-t-il un jour...

La jeune fille replaça sous l'enveloppe bleue la note de rouge la note calomnieuse, et la ferma avec l'argent et les titres de René, dans un double fermant à clef.

— Viens maintenant la liberté du fidèle ami mon père... se dit-elle ensuite. Puisse-t-il être bientôt rendu, car il sera mon unique bien. Mon Dieu, conservez moi ma mère, fais que René Moulin triomphe de ses ennemis, le courage ne me manquera pas !...

Berthe avait accroché son chapeau à une pa-

Elle s'interrompit pour plier son chapeau. — Mais j'avais une broche !... murmura-t-elle tout à coup très inquiète. Je ne la vois plus... Où donc est-elle?... L'aurais-je laissée tomber là-bas ?...

Après avoir vainement cherché, elle poursuivait avec une douloureuse émotion : — Décidément elle est perdue !... Quel chagrin pour moi... Quel chagrin pour ma mère quand elle apprendra ce malheur ! C'était le portrait de notre pauvre Abel ! Ah ! cette soirée devait être néfaste à tous les points de vue !...

Berthe essuya les larmes qui coulaient sur ses joues et tressaillit en entendant la pendule sonner minuit.

Elle s'approcha de la couche où dormait sa mère, lui mit au front un baiser débordant de tendresse filiale et, brisée de corps et d'âme, alla s'étendre sur son lit pour y prendre un peu de repos.

Jetons un rapide coup d'œil en arrière. Retournons à la maison de la place royale et apprenons à nos lecteurs ce qu'Esther avait fait du papier ramassé par elle dans le logis de René Moulin.

La présence de la folle dans ce logis s'explique de la façon la plus simple.

Nous avons entendu la veuve de Sigismond pousser un cri étouffé quand un éclair avait mis en saillie le visage du sénateur, debout et immobile en face du numéro 24.

Esther, sous l'influence du temps orageux et

sous l'impression produite par l'étrange gravure du roman illustré, avait cru reconnaître une physionomie à tout jamais empreinte dans sa mémoire et que la folie même n'en pouvait déloger, celle du malfaiteur audacieux qu'elle désignait ainsi : *l'homme de Brunoy*.

Un instinct mystérieux lui disait que cet homme était l'unique cause de tous ses malheurs, et nous savons qu'elle ne se trompait pas.

La pauvre femme se persuada qu'il venait d'entrer dans la maison.

Elle résolut instinctivement de la guetter et se dirigea vers l'antichambre.

Nous savons qu'elle se trouvait dans l'obscurité.

Ce fut donc lentement, à tâtons, qu'elle parvint à gagner la porte de l'appartement que mademoiselle Mariette, courant retrouver son pompier volage, n'avait eu garde de fermer à clef.

Elle sortit sans bruit et fit quelques pas sur le carré du premier étage. L'escalier était éclairé.

Elle se pencha sur la rampe et prit la parole. Au-dessus d'elle des pas se faisaient entendre. Elle monta lentement.

La lueur vague et fugitive qui venait de briller dans son intelligence obscurcie s'éteignit brusquement.

Elle n'avait plus de but...

avec un bruit sinistre dont les immenses escaliers aux marches de briques.

Elle arriva ainsi au quatrième étage. C'était le dernier.

Sans cela elle aurait continué à gravir machinalement, tant que les marches se seraient succédées, tant que ses jambes n'auraient pas faibli.

L'escalier finissait... elle s'arrêta. Un rayon de pâle lumière filtrait sous une porte.

Curieuse comme un enfant, Esther appuya son oreille contre un des panneaux, écouta, n'entendit rien, et au bout de quelques minutes elle allait sans doute se retirer, quand la porte mal assujettie céda brusquement sous la pression et s'ouvrit.

La folle en franchit le seuil... C'est alors qu'elle apparut à Georges de la Tour-Vaudieu et à l'agent de police.

A la vue du sénateur, la lueur vague d'intelligence se raviva dans le cerveau troublé.

Esther prononça les mots terribles qui, rappelant à l'ex-avant de Claudia Varni le drame de la villa gothique de Brunoy, lui causèrent une si profonde épouvante.

Nos lecteurs savent le reste.

Ils ont vu le duc et Thérèse s'enfuir comme des bandits poursuivis par les gendarmes, puis Esther, après avoir ramassé et caché dans son sein le brouillon de lettre consumé à demi, reprendre le chemin du premier étage.

Elle rentra dans l'appartement dont elle ferma la porte derrière elle, ne se souvenant

On parle du prochain rappel de M. Desprez, ambassadeur auprès du Saint-Siège.

M. Desprez serait remplacé par M. Waddington, qui, bien que protestant, aurait été chargé d'une mission spéciale auprès du Vatican.

Le conseil d'amirauté a repoussé le projet du capitaine Gougard tendant à attribuer la défense des côtes à la marine.

M. Marielle, inspecteur général du génie maritime, a été chargé de faire une enquête sur la fabrication des plaques de blindage par l'Etat ou l'industrie privée.

Une dépêche de Montauban annonce l'ouverture de la période électorale pour la nomination d'un sénateur en remplacement de M. de Freycinet.

Trois candidats sont en présence : M. Courtois, genre de M. Malleville, dont le succès paraît assuré.

M. Flamens, ancien préfet de Tarn-et-Garonne, pose aussi sa candidature comme républicain.

M. Delbreil est le candidat réactionnaire.

On assure que l'on s'occupe activement, au ministère de la création d'une armée coloniale pour la défense de nos possessions d'outre-mer.

L'organisation de cette armée serait calquée sur celles que l'Angleterre et les Pays-Bas entretiennent dans leurs colonies.

UN CHEF D'ÉCOLE

Paris, 17 mars.

La journée d'hier a été marquée par un incident qui rappelle — moins le côté amusant — l'aventure Péruvier-Lesueur.

A trois heures et demie, M. J. Cornély, rédacteur en chef du *Clairon*, se trouvait à l'angle de la place de l'Opéra et du boulevard des Capucines. Il rentrait à son journal, lorsqu'un passant qui tenait à la main l'une de ces grosses têtes en carton dont on se sert dans les fêtes, chercha à l'en coiffer. Or, le masque était plein de goudron. Fort heureusement l'agresseur manqua d'adresse et notre confrère fut à peine atteint.

M. Cornély se retourna et frappa d'un coup de canne le mauvais plaisant; mais il fit un faux pas et tomba à genoux, ce qui donna à l'homme le temps de prendre la fuite.

Le rédacteur en chef du *Clairon* ne connaît pas cet individu. Il ignore de même ce qui a pu motiver cet acte de brutalité. Il se souvient seulement que, mercredi soir, un monsieur est venu au *Clairon*, et l'a longuement dévisagé. Il croit que c'est cet homme qui l'a attaqué.

Une plainte a été déposée immédiatement chez le commissaire de police du quartier, et une enquête est ouverte. — Quant au scandale, il a été énorme; des milliers de personnes s'étaient, en cinq minutes, rassemblées sur la place de l'Opéra. et, pendant un moment, la circulation a été véritablement interrompue.

EN TUNISIE

Rome, 17 mars. — Le *Diritto*, dans un article d'allure officielle, dément les pourparlers qu'on avait dit être entamés entre Paris et Rome pour le règlement des affaires tunisiennes. L'Italie n'entend nullement restreindre la liberté complète des résolutions qu'on élabore à Paris pour réorganiser la Tunisie.

Le ton général de l'article est conciliant.

Tripoli, 17 mars. — L'attitude des autorités officielles turques est correcte, mais quelques

individus disant avoir l'approbation du sultan s'agitent contre la présence des Français en Tunisie.

Tunis, 16 mars. — Hier soir, M. de Lalande, gérant du consulat de France; M. de Pommayrac, chancelier, et M. le comte de Sancy, se promenant sur le boulevard de la Marine, voyant deux individus qui écoutaient leur conversation, les engagèrent à s'éloigner.

Aussitôt, ces deux Italiens armés de gros bâtons, se ruèrent sur ces messieurs et les frappèrent à coups redoublés. M. de Lalande et M. Sancy reçurent chacun un coup de canne plombée. Un des agresseurs nommé Paris, menaçait M. de Lalande d'un coup de revolver.

La garde appelée accourut: les zouaves s'emparèrent des deux individus et les conduisirent à la Résidence où on trouva sur l'un un énorme revolver et sur l'autre un poignard. On les désarma, puis on les conduisit au consulat d'Italie où l'interprète, M. Pestalozza, les fit incarcérer.

De pareils faits démontrent l'hostilité et les mauvaises dispositions des esprits; ils nécessitent une solution rapide, car la situation est impossible.

La Goulette, 17 mars. — Le contre-amiral Conrad quittera, à la fin du mois, les eaux de la Goulette avec sa division et ira reprendre la station dans le Levant. Toutefois, le cuirassé la *Reine-Blanche*, commandé par M. le capitaine de vaisseau de Marquessac restera sur les côtes de la Régence et centralisera le service ayant sous ses ordres le transport la *Saône* et les canonnières *Aspre*, *Vipère*, *Etendard*, *Gladiateur* et *Chacal*.

Sfax, 17 mars. — Plusieurs tribus du Sud ont donné le signal d'une nouvelle insurrection. Des mesures énergiques sont prises pour arriver à une répression sévère.

Paris, 17 mars. — Les dernières dépêches reçues au ministère des affaires étrangères, signalent une grande détente dans l'attitude de l'Italie, relativement aux affaires tunisiennes.

Des dépêches de Tunis arrivant par voie italienne, racontent que le régiment de zouaves, qui est récemment arrivé, a dû être consigné dans son quartier à la suite de nombreux actes d'indiscipline.

Etranger

Suisse

Berne, 17 mars. — La commission des tarifs de l'Assemblée fédérale se réunira à Berne dès les premiers jours d'avril; comme son travail doit être fort long, les conseils législatifs ne seront pas convoqués avant le 17 avril pour s'occuper du traité de commerce franco-suisse.

Une réunion d'industriels des cantons de Saint-Gall et d'Appenzell a décidé d'appuyer la ratification du traité, pour ne pas empirer l'état actuel de nos relations commerciales avec la France.

Espagne

Madrid, 17 mars. — Le gouvernement espagnol vient de faire connaître sa décision dans l'affaire de Borneo. Il a déclaré qu'il ne pouvait reconnaître les droits de la Compagnie anglaise.

Angleterre

Londres, 17 mars. — A la Chambre des communes, sir Charles Dilke, répondant à M. Mac-Iver sur la question des primes accordées aux navires en France, dit que le système des primes n'est pas judicieux, car, jusqu'à présent, il a été surtout favorable aux armateurs anglais.

Relativement au traité de pêche, M. Dilke, dit que les stipulations de ce traité sont les mêmes que celles du traité de 1839, sauf quelques articles additionnels.

M. Tovey dépose le budget de la marine et annonce la construction de deux nouveaux cuirassés. La marine sera désormais pourvue de canons de 43 tonnes, pouvant traverser la cuirasse d'un vaisseau quelconque.

L'Angleterre possède 300 bateaux-torpilles, elle en aura 250 de plus à la fin de l'année.

— On mande de Berlin au *Times* que quoique l'Autriche et l'Allemagne n'aient pas fait de remontrances officielles à la Russie, relativement au discours du général Skobeleff, elles paraissent déterminées à répondre par des faits aux tendances panslavistes de la Russie.

Autriche-Hongrie

Londres, 17 mars. — On assure que M. Wolkstein négocie à Berlin l'incorporation de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche. Une dépêche de Berlin, adressée au *Daily News*, confirme cette information.

M. de Bismark serait favorable à cette annexion et opérerait une forte pression sur la Porte pour obtenir son consentement.

Vienne, 17 mars. — Les délégations austro-hongroises seront convoquées pour le 15 avril.

— M. Ristich, ancien ministre de Serbie, a déclaré que la Serbie ne renoncera jamais à ses droits sur la Bosnie et l'Herzégovine.

Russie

Odessa, 17 mars. — La police d'Odessa vient de saisir une proclamation qui demande la guerre ou la déchéance du czar.

Suède

Stockholm, 17 mars. — Le Rigsdag a adopté définitivement le traité de commerce franco-suédois par 113 voix contre 81.

Turquie

Péra, 16 mars. — On annonce officiellement que Nazif-Effendi, directeur de la dette ottomane et ministre des finances, est nommé commissaire de la Porte près de l'administration des bondholders.

Les délégués des bondholders, à Péra, ont constitué un conseil financier, sous la présidence de M. Aubaret.

La politique extérieure de l'Italie

On lit dans la *Rassegna*, qui remplace le *Diritto* depuis la vente de ce dernier journal :

Le ministère des affaires étrangères est mis en quarantaine par toutes les chancelleries, et privé de toute confiance à cause de ses indiscretions.

Il est accusé même d'avoir aggravé plus qu'il n'était nécessaire les questions déjà si difficiles de Tunis, de Sfax et de Marseille.

Nous en sommes arrivés au point que l'on nous reproche, même de Berlin, de ne pas savoir nous arranger avec la France.

Nous cherchons et nous ne trouvons pas l'action du président du conseil, le gardien et le garant de la cohésion de la politique du cabinet.

Le Parlement ne saurait rester indifférent, ni le pouvoir suprême auquel incombe le droit de guerre et de paix, et celui de conclure des alliances.

On mande de Rome à la Correspondance politique de Vienne (officielle) :

Les représentants de l'Italie à l'étranger ont été invités pour tous les incidents qui pourraient se produire, à agir toujours d'accord avec leurs collègues allemands et austro-hongrois.

Les autorités consulaires italiennes, dans la péninsule des Balkans, ont aussi reçu l'ordre d'appuyer énergiquement, et en toute occasion, les consuls austro-hongrois.

LA FOLIE ET LE DIVORCE

On se souvient qu'à propos du projet de loi contre le divorce, déposé par M. Naquet, M. Louis Guillot, député de l'Isère, a fait distribuer un amendement ainsi conçu :

L'aliénation mentale de l'un des deux époux durant depuis deux ans et reconnue incurable est une cause de divorce. Le caractère d'incurabilité de la maladie devra être constaté et déclaré par une commission de trois docteurs en médecine; le premier, choisi par la famille du conjoint aliéné; le deuxième, choisi par l'é-

poux demandeur; le troisième, désigné par le ministère public.

Le divorce prononcé pour aliénation mentale laissera subsister, pour le conjoint qui aura obtenu le divorce, l'obligation d'assurer, selon ses facultés et son état, son ancien conjoint aliéné. Il devra être statué sur cette obligation dans le jugement qui prononcera le divorce.

Plusieurs aliénistes distingués ont déjà été proposés devant la commission parlementaire et ont combattu avec succès cet amendement.

Aujourd'hui, dans le *Courrier des tribunaux*, le docteur Legrand du Saulle a publié un article des plus intéressants sur cette question.

Il passe en revue les législations anciennes et étrangères qui se sont toutes ou presque toutes préoccupées de ce sujet et aborde enfin l'analyse philosophique de notre code; il donne des raisons topiques pour faire repousser l'amendement Guillot :

Les lois françaises, inspirées par la doctrine de la perpétuité du mariage, ne peuvent pas, sous peine d'inconséquence, admettre le divorce pour cause de mal incurable. Dans notre chevaleresque et généreux pays, l'obligation d'assistance survit à la séparation de corps. Pourquoi deviendrions-nous moins bons ?

Non, l'époux bien portant ne peut pas se faire relever du droit d'assistance, lorsque son conjoint est affligé par une maladie sans remède et que l'assistance lui est plus que jamais nécessaire. Les époux se choisissent et se prennent l'un pour l'autre, pour les jours de santé et pour les jours de maladie. Plaisirs, joies, peines ou douleurs, tout doit leur rester commun. La médaille à une effigie et un revers; elle est acceptée sans conditions.

Réjouissons-nous. La commission parlementaire du divorce s'est livrée à une discussion très approfondie, et l'amendement de M. Louis Guillot a été repoussé. Le cœur humain ne sera pas calomnié et la législation française n'aura point à enregistrer une cruauté.

Nous n'avons pas été étonnés de lire ces lignes, nous n'ignorons pas que le célèbre docteur est aussi bon et humain qu'il est savant.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 17 mars. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 14 mars 1882, M. Porcher, inspecteur primaire à Saint-Clément, est nommé en la même qualité à Saint-Etienne (2^e circonscription), en remplacement de M. Leleu, maintenu à Roanne.

Cette nuit, vers une heure du matin, le nommé Jean-Marie Decite, âgé de 35 ans, veloutier, demeurant rue Saint-Barbe, 28, a été trouvé pendu dans l'escalier de la maison de la rue Saint-Eunémond, portant le n° 13.

Au lieu de se hâter de couper la corde, on eut le tort d'attendre l'arrivée de la police; mais malgré l'empressement que mit à courir sur les lieux l'agent de service au bureau du 14^e arrondissement, et à détacher le pendu qui donnait encore signe de vie, celui-ci n'a pas tardé à rendre le dernier soupir à l'hôpital où il avait été transporté.

Decite avait la réputation d'un homme paresseux, ivrogne et brutal; il rouait de coups sa malheureuse femme, et il y a deux mois, celle-ci avait dû se séparer de lui. On suppose qu'il a été poussé au suicide par les remords.

Roanne, 17 mars. — Dans une réunion publique tenue hier matin, la continuation de la grève a été votée pour la quinzième ou vingtième fois. Mais, contrairement à ce qui avait été annoncé, ce vote n'a pas eu lieu au scrutin secret.

Or, beaucoup de personnes croient qu'au scrutin secret, la réunion aurait bien pu adopter une résolution diamétralement opposée.

Il avait été annoncé que le petit commerce de la

de rien et n'ayant point conscience de ce qu'elle venait de voir et de faire.

Là elle se laissa tomber sur un siège et, murmurant un motif de la *Muette*, ferma les yeux et perdit la notion du temps.

Mariette rentra.

Cette camariste était ivre de joie, ayant reconquis son infidèle qui promettrait de nouveau de l'épouser, et jurait de la rendre absolument heureuse.

Aussi, pleine de bienveillance pour le genre humain en général et pour la folle en particulier.

— Mariette lui donna de la lumière et lui servit une collation.

Madame Amadis, à son retour de l'Opéra, trouva tout en ordre et félicita la jeune femme de chambre de la façon vraiment édifiante dont elle avait respecté sa consigne.

Personne ne se doutait des événements étranges dont la maison de la place Royale venait d'être le théâtre.

Esther, en se déshabillant, trouva dans les plis de son corsage le papier rongé par le feu.

Elle le regarda avec surprise et, soulevant d'une main distraite le couvercle d'un petit coffre d'argent placé sur un meuble, elle y laissa tomber le chiffon noir.

Le lendemain matin, à huit heures moins un quart, un fiacre s'arrêtait devant la prison de Sainte-Pélagie.

Ce fiacre à quatre places contenait trois per-

sonnes, Théfer et deux agents sous ses ordres.

L'inspecteur mit pied à terre et sonna, tandis qu'un agent grimpa sur le siège à côté du cocher.

Théfer était connu.

Il entra dans la geôle, alla droit au greffe et présenta son ordre d'extraction parfaitement en règle.

— Très bien... dit le greffier. Attendez ici cinq minutes, on va vous amener votre homme...

Avant que les cinq minutes fussent écoulées, la porte communiquant avec l'intérieur de la prison s'ouvrit et René Moulin parut.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

I

Du premier coup d'œil le mécanicien reconnut l'agent qui l'avait arrêté à la sortie du cimetière Montparnasse.

Il froissa le sourcil et son visage prit une expression méprisante.

— Ah! ah! fit-il, c'est vous qu'on charge de me conduire à mon domicile, comme vous m'avez déjà conduit au dépôt de la préfecture.

— Moi-même... répondit Théfer avec un sourire narquois.

— Ces messieurs du parquet ont eu la main

heureuse en vous désignant!! poursuivit René Moulin.

— Ils m'ont désigné sur ma demande, répliqua l'inspecteur. Je tenais à voir si vous seriez dans votre logis aussi fier que le jour où je vous ai pincé... Car vous faisiez bigrement le malin, avant l'instruction! Allons, tendez vos mains...

— Pourquoi faire ?

— Pour qu'on vous passe les menottes, donc ! Et Théfer tira de sa poche les instruments de répression qu'il venait de nommer.

A la vue des menottes et de la chaîne d'acier qui les reliait l'une à l'autre, René recula vivement et devint livide.

— A moi, s'écria-t-il, à moi!... comme à un voleur !

— C'est la consigne.

— Mais c'est infâme!... je proteste!

— Protestez tant qu'il vous plaira, mais pas de phrases, pas de rébellion surtout ! dit Théfer d'une voix impérieuse... Vous n'y gagnerez rien... Il faut que force reste à la loi !

René comprit qu'en effet toute résistance serait superflue et ne ferait qu'aggraver sa situation.

Il était prisonnier, par conséquent suspect, et chaque mesure de précaution prise contre lui avait sa raison d'être.

Une teinte d'un rouge sombre remplaça la pâleur de son visage; ses yeux se mouillèrent; un profond soupir s'échappa de sa poitrine.

Puis il baissa la tête et tendit les mains.

Théfer le ligotta solidement puis, pour nous

servir de l'expression vulgaire usitée en pareille circonstance, l'emballa dans le fiacre.

Le mécanicien se replia sur lui-même dans un angle et, tandis que la voiture roulait vers la place Royale, il ne prononça pas une parole.

A huit heures et demie le fiacre s'arrêtait devant le numéro 24.

Le chef de la sûreté et le commissaire aux délégations attendaient chez la concierge qui s'étaient préalablement interrogés.

Madame Biju savait que son locataire était absent, mais elle ne pouvait deviner qu'il était en prison. Aussi sa stupeur fut sans bornes quand les deux fonctionnaires, après s'être fait connaître, la sommèrent au nom de la loi de leur répondre sincèrement.

Elle éprouva d'abord un très grand embarras car la présence des gens de justice trouble et inquiète toujours même ceux qui n'ont absolument rien à se reprocher.

Elle se rassura cependant petit à petit et sa langue se délia, mais le peu qu'elle savait pouvait en aucune façon nuire à René Moulin.

Madame Biju ajouta que son locataire avait l'air d'un bien bon garçon et qu'elle ne s'hésiterait jamais à voir en lui un voleur.

— Ce n'est pas un voleur... répliqua le chef de la sûreté.

— Miséricorde!... Est-ce qu'il a tué quelqu'un ?

— On ne l'accuse point de cela...

— Eh bien! monsieur, s'il n'est ni voleur ni assassin, pourquoi donc alors qu'on le garde sous clef?...

A suivre

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 17 mars, à h. 30 soir.

Température : La situation générale ne se modifie que très peu. A 1 heure du soir, la pression était de 774 mm., à Lyon, et le thermomètre y marquait 18°,2. Temps probable : Assez beau.

Bulletin hebdomadaire des soies

Lyon, 17 mars.

On a beau vouloir envisager la situation sous son beau côté et prendre ses desirs pour la réalité, il faut bien reconnaître que notre marché se remet très péniblement de son état maladif.

Cette semaine est loin d'avoir tenu les promesses qu'avait fait concevoir sa devancière dont les derniers jours avaient été marqués par une demande assez soutenue. Les affaires, sans être retombées au calme, ont été de nouveau bien tirailées et bien difficiles et les prix au lieu de se relever, sont restés irréguliers et plutôt faibles pour toutes les soies d'Europe. La fabrique n'a pas le moindre entrain aux achats qu'elle limite plus que jamais à ses besoins journaliers, et d'un autre côté la marchandise est plus offerte à mesure que l'approche de la récolte se fait sentir. Il est hors de doute qu'au niveau actuel des cours et avec des stocks aussi réduits que ceux qui existent une dépréciation sérieuse n'est guère à redouter, mais il n'en est pas moins pénible de voir se terminer dans des conditions en somme défavorables une campagne qui avait débuté sous les meilleurs auspices.

Ce sont comme précédemment les provenances européennes qui sont surtout lourdes et en soies de France notamment il s'est fait, pendant ces derniers jours, quelques ventes accusant une nouvelle baisse sur les prix de la semaine passée.

Par un revirement difficile à expliquer c'est la belle marchandise qui, après avoir été le plus en faveur pendant longtemps, est aujourd'hui la plus délaissée, et à part quelques grèges pour emplois spéciaux qui se défendent encore assez bien, la faiblesse est indéniable pour tous les autres genres.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 mars.

Le marché n'a pas trompé l'espérance qu'on avait conçue d'une heureuse liquidation de quinzaine. Celle-ci s'est accomplie aujourd'hui sous la double influence de la modicité des reports et des achats nouveaux déterminés par cette modicité même. En sorte que les conditions du crédit se sont assez sensiblement rapprochées du pair et que d'autre part les cours de compensation ont pu être fixés en hausse.

La liquidation a été très facile sur les institutions de crédit, dont la majeure partie a obtenu des reports au pair et quelques-uns des dépôts, signe certain de l'existence d'un découvert, et par suite d'une spéculation à la baisse prise de court par la reprise de cette quinzaine. Tel est le cas de la Banque d'Escompte, du Crédit de France, du Crédit lyonnais, de la Générale.

Le Suez est remonté à 2,500; le Gaz se tient à 1,660 avec un solde de dividende fixé à 66 fr. Comme hier on s'est peu occupé des fonds d'Etat français et des Chemins de fer. Ces deux groupes étaient désintéressés de la liquidation. Ils n'en ont pas moins obtenu de très bonnes cotes.

Le 5 0/0 s'est négocié à 116,55. On a détaché sur le 3 0/0 ancien un coupon de 75 centimes; ce fonds reste à 83,15, l'Amortissable à 84,15. Le Nord est remonté à 2,175. Le Lyon à 1,725.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 17 mars, 11 h. 50 soir.

La question de la retraite du cabinet, au cas où le budget serait repoussé, par la Chambre des députés, n'a jamais été traitée en conseil.

M. Léon Say est complètement étranger à la note parue dans les Débats au sujet du budget.

La gauche radicale a examiné, dans la réunion d'aujourd'hui la question du budget. Aucune décision n'a été prise, mais elle s'est montrée hostile à l'aliénation du droit de rachat des chemins de fer par l'Etat.

L'union républicaine, qui s'est également réunie, a décidé de soutenir le projet du gouvernement, tendant à l'aliénation de ce droit pendant 15 ans.

M. Boysset dément formellement le bruit d'une entente entre la gauche radicale et la droite pour la nomination de la commission du budget.

Divers renseignements montrent que les intransigeants sont mécontents de l'attitude de M. Clémenceau, depuis que dans son journal, il soutient la même politique anti-ministérielle que les gambettistes. La nomination du comte Corti, comme ambassadeur d'Italie en France, paraît de plus en plus probable.

Londres, 17 mars.

Un meeting tenu par le parti conservateur a voté une résolution tendant à repousser la motion de M. Gladstone sur le bill de clôture.

111^e régiment territorial, à Montélimar : M. Morin, du 75^e régiment d'infanterie; M. Dupuis, du 75^e régiment d'infanterie.

Hier matin, à 7 heures, un cheval attelé à une voiture conduite par Mme Massé, jardinière, à Parilly, s'est abattu sur le cours de Broches, en face du n° 2.

En se relevant l'animal, a mis le pied sur celui de sa propriétaire et lui a fait une contusion fort sérieuse.

Après avoir reçu les soins nécessaires dans une pharmacie voisine, la victime de l'accident a pu reprendre place sur son siège et continuer sa route.

Hier matin, les gardiens de la paix, aperçurent dans la rue du Moulin un individu, qui dans un état complet d'ivresse, offrait de vendre à vil prix divers effets d'habillement.

Interrogé sur la provenance de sa marchandise, l'ivrogne répondit d'une façon plus qu'équivoque et en fin de compte, se mit à injurier grossièrement les agents et chercha à amener la foule contre eux.

Malgré une résistance des plus vives, notre homme un nommé T..., manoeuvre, rue Chaponay, a été écroué à la Permanence sous l'inculpation de vol et d'outrages aux agents de la force publique.

Hier a eu lieu une manifestation des étudiants en médecine, à la faculté, rue de la Barre. Nous déplorons vivement ces incidents malheureux, et nous sommes convaincus que MM. les étudiants reprendront bientôt le cours de leurs études.

Nous apprenons de source certaine que de nombreux éléments étrangers étaient mêlés à cette jeunesse de nos écoles. On parle d'employés d'agents de change bien connus à Lyon. De quoi diable vont se mêler ces petits décaqués de l'Union Générale?

Entre créancier et débiteur. Une scène drôlatique avait occasionné hier un nombreux rassemblement dans la rue Duvois.

Un sieur V..., tailleur, rue Tupin, ayant rencontré un client récalcitrant, ne trouva rien de mieux que de le prendre au collet et de le traîner, malgré sa résistance, au bureau de police, demandant aux gardiens de la paix de fouiller son débiteur et de lui rendre l'argent qu'on trouverait sur lui.

On eut toutes les peines du monde à lui faire comprendre que cette manière de procéder était illégale. Notre homme se mit à accuser la justice de favoriser le vice. Ce n'est que sur l'ordre formel du commissaire de police qu'il se décida à lâcher son prisonnier.

Les vols du jour

Nous avons encore de nombreux vols à signaler pour la journée d'hier. S'il est vrai que notre ville, recèle une quantité d'individus en rupture de ban, que la police est impuissante à saisir dans les repaires où ils se cachent, cela ne paraît étonnant à personne.

Des filous appartenant à la même catégorie de travailleurs, ont opéré de la même façon chez Mlle Aubassier, lingère, rue de Vauban, 53, et faute d'espèces sonnantes, se sont rabattus sur plusieurs effets d'habillement et du linge, dont ils ont emporté pour une somme de 60 fr. environ.

Une tentative de vol a également eu lieu, la nuit dernière, au préjudice de M. Paluy, fabricant de cartonage, quai Tilsitt, 10.

Les malfaiteurs ont pénétré dans le magasin par une porte donnant sur l'allée et ont essayé de fracturer le coffre-fort. Celui-ci portait des traces fort évidentes des efforts qui avaient été tentés pour l'ouvrir, mais il avait heureusement résisté.

Les voleurs ont dû se retirer sans rien emporter.

Mme Bournicot, marchande de poissons à la halle des Cordeliers, ayant commis l'imprudence de confier à un commissionnaire inconnu, la garde d'un panier, rempli de superbes habitants d'eau douces et salées, celui-ci n'a rien eu de plus pressé que de lui fausser compagnie. Soles et brochets, truites et morlans, ont pris une destination ignorée.

Enfin, un pick-pocket a soustrait en tramway, dans la poche d'une dame Croote, demeurant rue Duguesclin, 125, un porte-monnaie contenant une somme assez ronde.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les auteurs de ces divers vols courent encore.

Deux récidivistes chevronnés, Joseph Bruyon et Désiré Paulin, ont été mis en état d'arrestation par le service de la sûreté.

Bruyon engageait depuis longtemps au Mont-de-Piété du linge et des effets qu'un jeune polisson volait à sa mère.

Il partageait ensuite avec celui-ci le produit de ses opérations.

Désiré Paulin, avait pénétré à l'aide d'effraction chez M. Nlyraud, vermicellier, côte des Carmélites, 16, et lui avait soustrait une somme assez importante ainsi qu'une montre en or.

A l'audience correctionnelle d'hier, Bruyon a été condamné à 6 mois, et Paulin à 15 mois de prison.

L'assassin avait pris à Tarascon un billet pour Arles. Il n'a été, en effet, distribué que deux billets pour cette dernière gare, et un des numéros a manqué à la réception à Arles. On suppose que le meurtrier a suivi M. Savignol, l'a vu monter dans un coupé et est monté lui-même dans un wagon de queue du train. Dès que celui-ci a été en marche, il est sorti et a suivi les marchepieds des voitures jusqu'au compartiment où se trouvait M. Savignol. Après avoir accompli son crime, l'assassin a suivi le même chemin et est descendu à la hauteur du passage à niveau, appelé quartier des Délices, à 400 mètres environ de la gare. Il a ensuite traversé un champ en courant, car on a constaté que les enjambées étaient de plus de 1 m. 50 c. Il a dû atteindre ainsi le quai du Rhône jusqu'au pont de Beaucaire, qu'il a traversé. Il résulte effectivement des renseignements fournis par l'employé du pont, qu'une personne lui a jeté un sou en courant, et c'est ce qui a éveillé ses soupçons, car il a pu en retirer le signallement qui, du reste, concorde avec celui de l'assassin.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi 18 mars, 79^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 15; coucher 6 h. 10. Les jours croissent de 5 minutes.

Ephémérides (1878) : Commencement de la Commune, à Paris.

Le ministre de l'instruction publique vient d'approuver les conclusions d'un rapport de M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, relatif à la répartition du service de l'inspection générale de l'enseignement primaire en six circonscriptions, savoir :

- 1^o circonscription : Réseau de l'Ouest.
- 2^o — Réseau du Nord et de l'Est.
- 3^o — Réseau de Paris-Orléans-Bordeaux-Bayonne.
- 4^o — Réseau de Paris-Orléans-Périgueux-Toulouse-Perpignan.
- 5^o — Réseau de Paris-Nîmes, par le Bourbonnais.
- 6^o — Réseau de Paris-Lyon-Marseille-Nice.

En dehors de ces circonscriptions, Paris et les départements voisins formeront une circonscription spéciale.

Cette répartition a pour objet de mettre mieux à même les inspecteurs généraux de poursuivre leur action d'une façon permanente.

Ainsi que le fait remarquer le rapport de M. Buisson, l'enseignement primaire avec ses soixante mille écoles publiques et ses quatre-vingt-dix mille maîtres ne peut prétendre, pour chaque établissement ni pour chaque fonctionnaire, à une inspection directe comme celle des lycées et collèges.

Ce qu'il faut, c'est que l'inspecteur général primaire puisse fournir, non pas un jugement sur telle ou telle école urbaine inspectée en passant, mais une appréciation motivée sur les inspecteurs primaires qu'il a vus à l'œuvre dans leur arrondissement, et sur l'administration académique dont il a observé de près les travaux.

Il ne s'agit pas, en effet, comme pour l'enseignement secondaire, de tournées à des époques fixes; il s'agit de suivre les inspecteurs primaires dans les affaires qu'ils engagent, dans les négociations qu'ils entament avec les autorités locales, dans les réformes qu'ils tentent, dans les abus qu'ils se proposent de faire cesser.

En assignant donc à un inspecteur général une circonscription, on lui permettra de surveiller avec efficacité, avec régularité, tout ce qui intéresse l'enseignement primaire, de s'attacher pour longtemps aux personnes et aux choses de son ressort, et de pouvoir, à tout moment, rendre compte de l'état général de l'instruction primaire dans chaque département de sa région.

Le montant des rôles généraux des quatre contributions directes du département du Rhône, pour l'année 1882, s'élève à 19.066.111 fr. 16

Cette somme se subdivise ainsi qu'il suit :	
Dépenses de l'Etat.....	9.940.706 fr. 79
Dépenses du département....	4.141.750 53
Dépenses des communes.....	4.337.117 73
Pour fonds de secours, non-valeurs, réimpositions et frais de 1 ^{er} avertissement..	596.536 09
Total égal....	19.066.111 fr. 16

Par décision du 11 mars 1882, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent et qui ont accompli dans l'armée active et la réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont été affectés aux régiments ci-après désignés savoir :

- 105^e régiment territorial, à Grenoble, M. Bergerat, du 30^e régiment d'infanterie.
- 106^e régiment territorial, à Bourgoin : M. Caillet, du 99^e régiment d'infanterie; M. Demenjon, du 90^e régiment d'infanterie; M. Perussat, du 56^e régiment d'infanterie.
- 109^e régiment territorial, à Vienne : M. Frécon, du 75^e régiment d'infanterie; M. Cleu, du 75^e régiment d'infanterie.

ville se réunirait à son tour dans l'après-midi, pour discuter l'ouverture par ses membres d'un crédit de 77,000 francs, devant assurer à chaque gréviste un subside de 1 fr. 50 pendant quinze jours.

La réunion a bien eu lieu, mais elle comptait beaucoup plus de grévistes que de commerçants petits ou grands, et aucun crédit n'a été voté; à peine en a-t-il même été question.

C'est une tentative avortée. Les plus raisonnables parmi les grévistes reprennent un à un le chemin de l'atelier et, sauf en ce qui concerne l'usine Bréhard, on peut considérer la complète reprise du travail comme très prochaine.

ISÈRE

Grenoble, 17 mars. — Par décret en date du 11 mars, M. Clémenceau, chef de bataillon en retraite, a été nommé chef de bataillon dans le 108^e régiment d'infanterie territoriale, à Chambéry.

M. Mureau, appelé à la perception de Saint-Trivier-de-Courtes (Ain) à celle de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), et non installé, a été nommé à la perception de La Côte-Saint-Audré, deuxième classe.

Estrablin. — Décidément les attaques nocturnes se multiplient. Il ne se passe pas de semaine que nous n'ayons à signaler un méfait de cette nature. Si cela continue certains endroits ne seront plus habitables.

Dimanche dernier, un habitant de la commune d'Estrablin, M. Régis Lambert, forgeron, qui revenait de Vienne, où il était allé chercher de l'argent, a été arrêté, frappé et fouillé par quatre individus à mine suspecte. Voici comment Lambert raconte cette attaque nocturne :

« Le 12 mars, je me suis rendu à Vienne pour retirer de la caisse d'épargne 3.008 fr. que j'y avais déposés.

Après avoir reçu cette somme qui se composait de trois billets de banque de 1,000 fr., que j'avais par précaution cachés dans les tiges de mes bottes, je me suis rendu au domicile de mon ami R..., fermier, à Pont-Evêque, chez lequel je suis resté jusqu'à onze heures du soir.

En route, je n'ai rien remarqué d'insolite; j'en ai même vu plusieurs dans les lieux isolés que j'ai été obligé de traverser, mais en arrivant dans le lit de la rivière La Vézone, qui se trouve à sec en ce moment, et suivant un petit sentier entre l'auberge du Logis-Neuf et le hameau de la Bourgeat, à 300 mètres de mon habitation, deux individus se sont approchés de moi, — il était alors minuit et demi; — je leur ai demandé ce qu'ils me voulaient. Ne recevant aucune réponse, j'ai ramassé un caillou que j'ai lancé contre celui qui était le plus près de moi et je me suis sauvé dans la direction de mon habitation.

Les inconnus se sont mis alors à ma poursuite. Arrivé au milieu d'un pré, à côté de la rivière, deux autres malfaiteurs ont débouché du chemin conduisant du Logis-Neuf à la Bourgeat et se sont placés au-devant de moi; j'ai été alors pris par ces quatre bandits qui m'ont saisi l'un à la gorge, un autre me tenait le bras gauche et un troisième fouillait les poches de mes vêtements et m'enlevait mon porte-monnaie contenant la somme de 80 francs. Celui qui me fouillait a dit aux autres :

« J'ai ce qu'il me faut, laissez-le aller. » Ils ont pris ensuite la fuite dans la direction du Logis-Neuf. Je n'ai reconnu aucun de mes agresseurs, seulement j'ai remarqué que tous avaient des casquettes, le plus grand avait une blouse blanche et les autres étaient vêtus de vêtements noirs.

Pendant la lutte, qui n'a duré que cinq minutes, j'ai eu mon paletot déchiré et percé en trois endroits par des coups de couteau dont aucun ne m'a atteint.

Après cette déclaration, la gendarmerie de Pont-l'Évêque a ouvert une enquête; mais, jusqu'à présent, les auteurs de cet acte criminel n'ont pu être découverts. M. Lambert est un ouvrier des forges de Pont-l'Évêque. Il passe pour avoir une certaine aisance.

L'ASSASSINAT SUR LE P.-L.-M.

Tarascon, 17 mars. — Peu de détails à ajouter à ceux que nous avons transmis sur l'assassinat en chemin de fer. L'assassin n'a pas encore été arrêté malgré les plus actives recherches. L'état de M. Savignol est des plus satisfaisants et la guérison est même très prochaine.

Mercredi, dans la soirée, M. le docteur Tribes, de Nîmes, appelé par le blessé est venu lui donner ses soins et a extrait la balle qui s'était logée dans l'avant-bras gauche; c'était la seule à en avoir, car la blessure au bras gauche est relativement insignifiante, la balle ayant entraîné les chairs à peine à la profondeur d'un centimètre et étant allée se loger dans les vêtements où on l'a retrouvée.

M. le juge d'instruction de Solliers poursuit activement son enquête et a déjà entendu bon nombre de témoins : employés du chemin de fer, voyageurs, etc., qui n'ont rien ajouté à la déclaration de M. Savignol, lequel sera certainement le meilleur témoin.

M. Savignol, en effet, se souvient très bien du signallement de son agresseur, et il le reconstruit parfaitement, de quelque manière que celui-ci puisse se déguiser.

La gendarmerie commence à amener au parquet les individus à mine suspecte trouvés dans les environs.

Hier, les gendarmes de Beaucaire ont conduit devant le magistrat instructeur un individu, chanteur ambulancier, dont le signallement correspondait assez avec celui de l'assassin. Néanmoins, il a été immédiatement relâché, après une confrontation avec M. Savignol, qui ne l'a pas reconnu.

La tâche de la justice sera, dans cette affaire, pas facile que dans l'affaire Depyre, et nous croyons que cette fois-ci le crime ne restera impuni.

Voici, maintenant, quelques renseignements prospectifs qui ne manquent pas d'intérêt :

CHOSSES & AUTRES

Les Chinois en France

Il y avait vendredi dernier à l'Opéra dix jeunes Chinois qui suivaient d'un œil étonné, au milieu des fauteuils d'orchestre, où leurs costumes jaunes et bleus faisaient un profond contraste avec les habits noirs des abonnés, les différentes scènes du ballet de *Namouna*. Ces jeunes gens font partie d'une nouvelle mission envoyée en Europe par le gouvernement chinois.

On se souvient des succès remportés à l'École des Mines et à l'École de Génie maritime par les membres de la mission précédente; l'un d'eux même, Ma-Kien-tchong, après avoir passé les examens des deux baccalauréats, avait soutenu victorieusement sa thèse de licencié en droit. Des dix jeunes gens qui composent la nouvelle mission, huit resteront en France; après avoir passé quelques mois dans des lycées de province pour compléter leur étude de notre langue ils entreront dans des écoles spéciales à l'art militaire ou à la science de l'ingénieur. Les deux autres vont en Angleterre, à Gosport près de Portsmouth pour se préparer à entrer au Collège naval de Greenwich ou sur des bâtiments de la marine britannique, si le gouvernement anglais leur en donne l'autorisation comme à leurs prédécesseurs. M. Prosper Giquel, lieutenant de vaisseau, directeur de l'arsenal de Fout-cheou, continuera avec l'aide de M. L. Dumoyer de Segonzac l'œuvre qu'il a commencée avec l'ancienne mission. Chose intéressante à noter, les Chinois n'ont pas renouvelé leurs missions d'éducation aux Etats-Unis.

Le petit défaut de la cantinière.

Les journaux de Paris racontent qu'une ancienne cantinière a été arrêtée l'autre soir et conduite au poste. Cette brave femme était en état d'ivresse, et nous n'aurions pas mentionné ce fait si cette cantinière n'était un des types les plus connus et les plus curieux de Paris.

La femme X... était autrefois cantinière au 20^e régiment de ligne. Elle a été médaillée en Crimée, à la

bataille de Balaklava. Retraite, elle a repris du service au moment de la guerre de 1870, et s'est admirablement comportée sur les champs de bataille de Gravelotte, de Borny, etc.

Citée plusieurs fois à l'ordre du jour et proposée pour la croix, la femme X..., en quittant définitivement le service, s'est consacrée au métier de bouquetière aux Halles, ce qui lui rapporte de sept à huit francs par jour, un grand nombre de personnes lui achetant de préférence, afin de la faire causer.

Cette héroïne joint d'une retraite de près de 800 francs. Le maréchal Canrobert et le général Bocher, ainsi que d'autres officiers généraux, ont d'ailleurs soin d'elle. Elle n'a qu'un petit défaut, c'est celui de se griser de temps en temps comme un vieux toupier. Quand cela lui arrive et qu'on est obligé de la faire coucher au poste, on a pour elle quelques égards, dus surtout à ses soixante-seize ans qu'elle porte gaillardement, et on la place dans une chambre séparée du violon proprement dit.

Mots de la fin

Un mot charmant du *Rappel*:
Devant un groupe représentant Mars et Vénus, dans le costume le plus léger, une bonne à un enfant :
— Bébé, qui est l'homme ?
— Je sais pas, moi, je peux pas voir, ils ne sont pas habillés !

Dans le square de la place Perrache :
Le jeune Gontran, se promenant avec une jeune personne à chignon acajou, rencontre la tante Adélaïde, une vieille tante à héritage, qui profitait du beau temps pour faire prendre l'air à son chien.

Tableau !
Grande fureur de la tante.
Le lendemain elle lave la tête à son coquin de neveu.
— N'est-ce pas honteux, à ton âge, de l'afficher avec une semblable péronnelle !

— Ma tante, je vais vous dire, il se commet tant de crimes depuis quelque temps que je n'ose plus sortir seul !

BOURSE DE LYON

Du 17 mars 1882

Rentes		Comptant-Actions	
0/0	83 15	Gaz de Lyon	100
0/0 amortissable	84 10	Gaz de la Guillotière	100
1/2	100	Mines de la Loire	100
0/0 français	116 52	Montrambert	100
Italien	88	St-Etienne	100
Turc	11 30	Rive-de-Gier	100
Autrichien 4 0/0	88	Société lyonnaise	100
Russe 5 0/0	25 1/2	Bateaux-Omnibus	100
Espagne 3 0/0	28 1/2	Eaux	100
Dette Egypte unifiée	100	Dombes	100
Actions		Abattoirs	100
Crédit mob. Espag.	616	Verreries L. et Rhône	100
Crédit Lyonnais	800	Croix-Rouge	100
Union générale	100	Obligations	
B. Lyon et Loire	100	Ville de Lyon	91
S. Hypothèque Franco.	100	Ville de Paris 1869	400
Soc. foncière Lyonn.	610	Ville de Paris 1871	368 50
Banque d'Algérie	750	Lombardes-anciennes	100
Paris-Lyon-Médit.	642 50	Lombardes-nouvelles	100
Chem. Autrichiens	612 50	Loire	100
Lombard-Vénitien	318 50	Saint-Etienne	100
Madrid	635 75	Rhône-et-Loire 4 0/0	100
Barcelone	622 25	Paris-Lyon-Médit. 3 1/2	100
St-Petersbourg	2400	Paris-Lyon-Médit. 3 1/2	100

SPECTACLES DU 18 MARS

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui samedi, à 7 h. 1/2
Relâche.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui samedi, à 7 h. 1/2.
« La Grammaire. »
« Les deux timides. »
« Les petits oiseaux. »

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.
Casino
rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léon.
Grande ménagerie Bidet
Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe.— Tous les soirs représentation.

Folies-Bergères
Aujourd'hui samedi, 18 mars, irrévocablement dernier bal de la saison aux Folies Bergères, sous la direction de M. Métra, avec le concours de la fanfare « Laborieuse ». Entrée, 3 francs.
Samedi, 25 mars, bal des cuisiniers.

Alcazar
Aujourd'hui samedi, 18 mars, 4^e grand bal de Lamotte. Demain dimanche, 19^e soirée dansante, parée, masquée et travestie.
Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

JOURNAL DE GUIGNOL ILLUSTRÉ

Le public a compris que le *Journal de Guignol illustré*, mis en vente mercredi matin et bien le vrai, le seul organe du Guignol cher au Lyonnais; on l'a reconnu à son patois si exact et si spirituel ainsi qu'à ses nombreuses illustrations.

La première édition, malgré le chiffre élevé de son tirage, est complètement épuisée; aussi l'administration en fait tirer une nouvelle édition qui sera mise en vente ce matin dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.

HERMANN LACHAPPELLE
sans opération, guérison prompte par l'usage de la méthode de M. LACHAPPELLE, plus de 1000 guérisons.
Rue de la République, 144, Paris.
Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD
Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 11.

ANNONCES

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissait toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin-Jallieu.
Lyon, Achard, cours de la Liberté, 11, Guillotière; Brunoz, succ. de Davallon place Saint-Pierre.

Etude de M^e POINT, notaire à Givors.
ON OFFRE
importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur: Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 2073. 2 mai.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts.
S'adresser quai de la Guillotière, 24, de 10 h. à 11 h.

CAPSULES DARTOIS
seul remède contre la **Phthisie**
A TOUS LES DEGRÉS
guérissent rapidement: Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.
Phie. 3^e, r. — 97, r. de Rennes, Paris — les Pharmacies — 50 médailles d'or
Capsules dites à la Croix-Rouge
50 Méd. Exlg. le nom DARTOIS

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre St-Foy et Beuilly. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n^o 2534.

J'OFFRE

de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

10 à 15% de Revenu
CAPITAL GARANTI et toujours disponible
Opération sérieuse
et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

VIEND DE PARAÎTRE LE 4^e NUMÉRO DE L'ANCIEN GUIGNOL



Chez les libraires kiosques et marchands de journaux

SOCIÉTÉ NOUVELLE
SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN
A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.
CAPITAL : 20 MILLIONS
Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.
ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS
Le Moniteur
des **Valeurs à Lots**
(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, Rue de Londres

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878
APPAREILS CONTINUS
Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.

Les Siphons à g⁴ et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
J. HERMANN-LACHAPPELLE
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIERIES du RHONE les Beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.
Beurre fin de table — 3 75
Qualités estampillées

EAU MINÉRALE NATURELLE de VERNET
Médaille Exceptionnelle de l'Exposition Universelle 1889
Médaille d'Or de Nîmes 1888
Médaille d'Or de Rouen 1889

Le Parc des Baux de Table
L'EAU DE VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger.
Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra
Dép. princip. à Paris: 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public: FER BRAVAIS et GUIGNON BRAVAIS

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous suivez ces bons conseils
goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration enlevant de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix: boîte, 1 fr. la demi l. En v. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLIN, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Buner, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Dolpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^e Anonyme). Capital: 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

PASTILLES INDIENNES
Du Docteur WILSON
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 55, pl. de la République, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon; et Pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 6.) Pharmacie moderne, à St-Etienne; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble.
Béta, dans toutes les pharmacies.